



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79
Télécopie
03 23 63 77 71
Courriel
mairieessignylepetit@orange.fr
Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>
Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2007

Ecole (suivi du dossier)

Sanitaires : Le respect des normes d'accueil des personnes à mobilité réduite impose de modifier le projet : il y a lieu de créer un nouvel accès. Un avenant sera établi.

Le conseil municipal sollicite les subventions correspondantes.

Logement de l'école :

Le conseil municipal prononce la désaffectation du logement de l'école.

Confort : Il manque toujours un devis pour la fourniture et la pose des stores.

Travaux 2008-2010

Dans le cadre du CDDL (contrat départemental de développement local) liant la communauté d'agglomération et le département, la commune propose la réalisation subventionnée des travaux suivants :

La toiture et l'isolation de l'école

La placette de la rue du Puits

La toiture du bâtiment du terrain de loisirs

Il s'agit d'une liste prévisionnelle susceptible d'être modifiée par délibération et ne prenant en compte que les travaux subventionnables au travers du CDDL.

Epandage des boues (suivi du dossier)

Il n'est pas tenu compte de la demande d'autorisation de lotir (création du lotissement « l'Orée du Bois ») dans les conclusions du commissaire enquêteur. Le conseil délibère et demande de nouveau le retrait de la parcelle repérée sous le n° T31 située dans la zone d'éloignement des 100 mètres du lotissement « l'Orée du Bois » maintenant autorisé.

Personnel communal

Agent technique : La période de stage d'Arnaud Fontaine s'avérant satisfaisante, il sera titularisé à l'issue de son année de stage.

Déchets (suivi du dossier)

Malgré les protestations des habitants et les démarches de la municipalité, la fermeture du point d'apports volontaires est inéluctable. Une dérogation pour l'élimination des déchets verts sera accordée pour les foyers ne disposant pas d'un véhicule automobile.

Par l'intermédiaire de la municipalité qui a mis en contact CERENA et la Communauté d'agglomération, une déchèterie homologuée pourrait voir le jour sur la friche située entre le silo et

la voie ferrée. Elle ne serait pas opérationnelle avant 12 à 18 mois. Le conseil municipal, qui souhaiterait suivre l'avancée du dossier, émet un avis favorable.

Plan local d'urbanisme_(suivi du dossier)

Le bureau d'études Topos a présenté son diagnostic sur la commune lors d'une réunion de travail jeudi 13 décembre. Il a ébauché le plan d'aménagement et de développement durable.

Le bureau d'études demande à l'équipe municipale de réfléchir aux points suivants :

Quels sont les espaces à privilégier pour l'urbanisation ?

Que faire des entrées d'agglomération ?

Quelle est l'ambition démographique ?

Quelle peut être la place de la commune dans la communauté d'agglomération ?

Comment résoudre les problèmes de stationnement ?

La typicité architecturale est-elle souhaitable ?

La prochaine réunion de travail est prévue le samedi 12 janvier à 10 heures.

La prochaine réunion avec la communauté d'agglomération et le bureau d'études est fixée au jeudi 31 janvier 2008 à 19 h30.

Fête communale :

La fête a connu un succès sans précédent. Il est décidé de renouveler l'expérience en 2008 en tenant compte des imperfections.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 415 € au foyer culturel pour couvrir les frais engagés : 1360 € de dépenses et 945 € de recettes.

Questions diverses

USEDA : la commune émet un avis favorable à l'adhésion de 8 nouvelles communes et à la modification des statuts.

Amortissement : le conseil municipal décide l'amortissement en 2007 des frais de l'étude d'assainissement menée en 1994.

Défibrillateur : Il sera installé sous le préau de l'école dans une armoire équipée d'une alarme. Il est prévu de former Arnaud Fontaine aux gestes d'urgence pour aider à l'utilisation de cet appareil.

Colis de Noël aux anciens : Il est prévu un colis de 25 € à chaque foyer (+ de 70 ans).

Vœux du conseil municipal : Ils seront présentés le samedi 12 janvier à 11 heures. A cette occasion seront remis les lots du concours des maisons illuminées.

Jury des maisons illuminées : le passage est prévu le jeudi 27 décembre à 18 h 30 mn

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 21 décembre 2007

Essigny-le-Petit, le 20 décembre 2007

Pour le maire empêché, le maire adjoint,

Gérard GUILBERT

